

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-627268
174050



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

12352

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SIDQUI ANAS

Date de naissance : 16/12/1985

Adresse : ELMITEF 2 Rue 11 N° 52 App 3 CASA

Tél. : 0662771008

Total des frais engagés : 730,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdelmalek AKIL
Spécialiste en Médecine Interne
Hay Inara 1, Rue 12 N° 12 Ain Chock
Casablanca - 05 22 50 84 43

Date de consultation : 19/01/23

Nom et prénom du malade : SIDQUI Anas Age: 36 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Etat grippal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

21 MAR. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19.01.23			300 DH	INP : 1091004259 Docteur Abdelmalek AKL Spécialiste en Médecine Interne Hay Inara 1 N° 12 Ain Chock Casablanca 05 2250 6443

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KHLIL KHLIL Fatima Docteur en Pharmacie Derb El Mitter 2 Rue 11 N° 50 Tél: 0522 82 83 50 - CASABLANCA	19/01/2023	430,60

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	



Lot: 220598
A consommer avant le: 07/2025
PPC: 89,50 DH



Docteur Abdelmalek Akil

Spécialiste en Médecine Interne

Echographie Médicale

Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca

Tél.: 05 22 50 84 43

GSM : 06 69 73 51 33



الدكتور عبد المالك عاقل

اختصاصي في الطب الباطني

الفحص بالصدى

خريج كلية الطب بالبيضاء

الهاتف : 05 22 50 84 43

المحمول : 06 69 73 51 33

وصفة الكواز Ordonnance

PHARMACIE KHILI
Fatima N°50
Doktor El Nour 2 Rue 11 Novembre
Casablanca

البيضاء في : 19.01.2023

الاسم : Nom : ا. ابراهيم سيد جعفر

87. صع

1 - BLOUANIC Cap. 500mg



حبة في اليوم، و بعد كل العطاء، هذه لربيع.

89. ٥٠

2 - NOBLOS (gel)



كمولتيراتان في الحمام > هباء و مطر الذهاب
لـ ٢٤ ساعه .

٣ - PRAZOL (gel. 20mg)



كمولت في اليوم قبل الفطور، وهو ربيو عنده .

٣٧. ١٥

٤ - PERIDYS (sirup)



ملحقنة حتى تصلح تناول حبات في اليوم > هباء زوارد ربع ساعه قبل الذهاب .

5. D3 NORM (gouttes .lm)

١٠ قطرة في اليوم مع قليل من الجبن ، قبل العشاء
89,٨٠ سعر

6. VIT C 1000 (cp. effeU)

٢٦,٩٠ حب في كل يوم ، وهذا الفيلر ، ملائمة

٤٧,٨٠

7. DASEN (cp)

٣٥,٥٠ مرات في اليوم \rightarrow مبات
دواء كل ، دهون زوار
٣٥,٥٠ (أمس)

٤٣٠,٦٥

Docteur Abdelmalek AKIL
Spécialiste en Médecine Intérieure
Hay Inara 1, Rue 12 N° 12 Ain Chock
Casablanca - 0522 50 84 43

PHARMACIE AÏLLA
Doktor El Mekki 2 Rue 11 N° 32
Docteur en Pharmacie CASABLANCA